

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20251117-23DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 17 novembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle annexe de la Mairie de Pont de Veyle sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		X		Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (<i>suppléant</i>)	X				N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	L. VOLATIER	X		
	C. LEMONON (<i>suppléante</i>)					J.-J. VIGHETTI		X	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (<i>suppléant</i>)	X		
	K. LACROIX (<i>suppléante</i>)					A. ALEXANDRINE	X		
Chaveyriat	G. RAPY		X		Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (<i>suppléante</i>)	X				V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (<i>suppléante</i>)			
	N. LE MOAL (<i>suppléante</i>)					K. PARET	X		
Crottet	J.-P. LHÔTEL AIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A. BOST		X	
	C. TURCHET	X				B. PELLETIER	X		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	X			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	X		
	D. BOYER	X				M. BROCHAND (<i>suppléant</i>)			
Grièges	N. MARMIER (<i>suppléante</i>)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	X		
	A. GREMY	X				R. BROYER (<i>suppléant</i>)			
Laiz	T. CHARVET		X		Vonnas	S. REVOL			X
	A. SANDRIN	X				L. MAUGE (<i>suppléant</i>)			
	S. SCHAUING	X				A. GIVORD		X	
	S. MARECHAL GOYON	X				J.-F. CARJOT	X		
						E. DESMARIS	X		
						F. DUBOIS		X	
						J.-L. GIVORD		X	

Envoi de la convocation : 07/11/2025

Affichage de la convocation : 07/11/2025

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 29

- Alain GIVORD a donné pouvoir à Jean-François CARJOT
- Olivier MORANDAT a donné pouvoir à Christophe GREFFET
- Thierry CHARVET a donné pouvoir à Annick GREMY
- Marie-Ange BOST a donné pouvoir à Bruno PELLETIER

A l'unanimité, Madame Aurélie ALEXANDRINE est désignée Secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – Subventions entre budgets

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20251117-23DCC-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Vu le règlement budgétaire et financier de la collectivité approuvé par délibération n°20211129-15DCC du 29 novembre 2021,

Vu la délibération n°20250324-24DCC du 24 mars 2025 adoptant le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°20250324-22DCC du 24 mars 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe « zones d'activités » pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°20250324-21DCC du 24 mars 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe « Camping du Renom » pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°20250324-20DCC du 24 mars 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe « Base de loisirs » pour l'exercice 2025 ;

Considérant que des subventions de fonctionnement ont été prévues, en recettes sur les budgets annexes « Camping du Renom » et « Base de loisirs » et en dépenses sur le budget principal, pour que ce dernier finance une partie de l'exploitation du service des budgets annexes ;

Considérant qu'un versement partiel de l'excédent de fonctionnement du budget annexe « zones d'activités » a été prévu en dépense au budget annexe et en recette au budget principal ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement de 250 000€ du budget principal au budget annexe « Base de loisirs » au titre de l'exercice 2025 ;

AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement de 150 000€ du budget principal au budget annexe « Camping du Renom » au titre de l'exercice 2025 ;

AUTORISE le versement partiel de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 550 000€ du budget annexe « zones d'activités » au budget principal au titre de l'exercice 2025 ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2025 du budget principal et des budgets annexes « Base de loisirs », « Camping du Renom » et « Zones d'activités » ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et tous les documents nécessaires à son exécution.

Certifié exécutoire

Affiché le : 23.11.2025

Transmis en Préfecture le :
27.11.2025

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.